

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance ordinaire

8 avril 2026, 8 h 30

Salle du Conseil (3632)

Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Arsenault, Marie
Audette, Marie
Ayihounton, Mahouna Gael
Précieux
Bastien, Josée
Beaulieu, Marie-Claude
Bergeron, Cathia
Bhiry, Najat
Boudreau, Stéphane
Boudreault, Nathalie
Brouillet, Eugénie
Campana, Aurélie
Chandad, Fatiha
Charette, Louise
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Douville, Frédéric

Doyon, Maurice
Faucher, Alain
Fleury, Pascale
Gélinas, Nancy
Gélineau, François
Gomez-Perez, Muriel
Guérette, Yves
Jackson, Philip
Jean, Julie
Kablan, Serge A.
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lampron, Louis-Philippe
Lefebvre, Nadège
Lépinay, Frédéric
Martel, Éric
Mbourou Azizah, Ginette

Méthot, Julie
Pastinelli, Madeleine
Pilote, Annie
Rainville, Simon
Renaud, Jacques
Richard, Darren Edward
Roberge, Jacynthe
Rodrigue, Marie-Josée
Savado, Cherif Fayssal
Fabrice
Schneider, Cyril
Stylios, Alexandre
Tchotourian, Ivan
Viau, Alain A.
Viau-Guay, Anabelle

Personnes absentes :

Bernier, Carmen
Bourgoin, Sylvain-Georges
Desputeau, Francis
Duchesneau-Turgeon, Coralie
Fougères, André
Gauvin, Jean-François
Goulet, Vincent
Grenier, Jean-Noël
Jeanrie, Chantale
Lapointe, Line

Larose, Nathalie
Martin, Hélène
Méthot, Pierre-Olivier
Morin, Jean-François
Paquin, Jonathan
Perron, Guillaume
Pons, Frank
Raymond, André
Roche, Stéphane
Roy, Denis

Senécal, Caroline
Sirois, Pauline
Tounkara, Salimatou-Ismael
Tremblay, Yves

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 8 avril 2026 ouverte à 8 h 36.

2. Adoption de l'ordre du jour

Maurice Doyon propose, Marie Arsenault appuie,

CU-2026-59

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2026.

La proposition CU-2026-59 **est adoptée** à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026

Julie Méthot propose, Alain A. Viau appuie,

CU-2026-60

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026.

La proposition CU-2026-60 **est adoptée** à la majorité des voix (33 pour, 1 contre).

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026

Julie Méthot propose, Alain A. Viau appuie,

CU-2026-61

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026.

La proposition CU-2026-61 **est adoptée** à la majorité des voix (32 pour, 1 abstention).

5. Communications de la présidente (DA-2026-164)

Première séance et fin de mandat au Conseil universitaire

La présidente du Conseil souligne la première séance de :

- Julie Jean, professeure à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation.

La fin du premier mandat renouvelable de :

- Coralie Duchesneau-Turgeon, étudiante de 1^{er} cycle.

La fin de mandat de :

- Linda Saucier, professeure à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, nouvellement nommée au Conseil d'administration.

La présidente donne les informations suivantes :

La campagne communautaire de l'Université Laval

La présidente du Conseil rappelle l'importance de la campagne communautaire en cours et encourage l'ensemble de la communauté universitaire à contribuer. La philanthropie est présentée comme un levier essentiel pour soutenir les personnes étudiantes, financer des projets et différencier l'Université Laval des autres établissements.

Le Grand rendez-vous de la recherche, de la création et de l'innovation 2026

Elle dresse un bilan très positif de la deuxième édition du Grand rendez-vous de la recherche, qui a rassemblé plus de 700 participantes et participants provenant d'un large éventail de disciplines, autour de nombreux kiosques et conférences, et a favorisé de riches échanges interdisciplinaires. Elle souligne également la remise de 17 prix de la recherche, mise en valeur comme une reconnaissance structurante contribuant au développement des carrières et au rayonnement institutionnel.

Budget de l'Université Laval

La présidente indique que l'élaboration du budget de l'Université demeure marquée par de fortes incertitudes, en raison d'informations encore partielles transmises par le gouvernement du Québec. Dans ce contexte, un budget provisoire a été reçu par le Conseil d'administration afin d'assurer la continuité des activités. Elle annonce la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil universitaire, laquelle comprendra une plage de deux heures dédiée à une discussion approfondie, en amont de la recommandation au Conseil d'administration. Cette rencontre aura lieu lorsque les informations gouvernementales seront disponibles, afin de permettre une analyse éclairée et la formulation d'un avis au Conseil d'administration pour l'adoption du budget final.

6. Questions des membres

Les questions des membres portent sur : 1) la situation des personnes étudiantes en provenance de l'Iran dont l'arrivée est retardée, notamment en lien avec le report d'admissions et le risque d'annulation de certaines bourses; et 2) la demande de tenue d'États généraux sur l'avenir du campus, notamment en matière de développement immobilier, par certains syndicats et associations étudiantes, ainsi que la position de la direction de l'Université à ce sujet.

7. Suivis

7.1 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2026-165)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

7.2 Tableau de suivis (DA-2026-166)

Le tableau de suivis est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR COURANT

8. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 (DA-2026-167)

Les questions et commentaires des membres portent sur le procès-verbal du Comité exécutif du 17 février 2026, plus particulièrement sur :

- les fermetures de fonds philanthropiques;
- l'exercice cumulatif des fonctions de secrétaire de faculté et de doyen ou doyenne par une même personne;
- le rôle et les responsabilités du Bureau du dirigeant de l'information.

Anabelle Viau-Guay propose, Nancy Gélinas appuie,

CU-2026-62

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2026-167.

La proposition CU-2026-62 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 1 abstention).

POINTS REPORTÉS PRIORITAIRES

9. Programmes de baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, de baccalauréat coopératif en opérations forestières, de maîtrise et de doctorat en sciences forestières - Évaluation périodique

9.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-168)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, de baccalauréat coopératif en opérations forestières, de maîtrise et de doctorat en sciences forestières sont rattachés à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département des sciences du bois et de la forêt.

Elle informe que les deux programmes de baccalauréat mènent à l'admission à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et font l'objet d'un agrément externe par le Bureau canadien d'agrément en foresterie. Bien que cet agrément ne soit pas obligatoire, la Faculté choisit de s'y soumettre afin d'assurer la qualité et la reconnaissance des programmes. Les deux baccalauréats ont d'ailleurs obtenu un agrément pour une durée de six ans, en plus d'avoir été évalués à l'interne.

La vice-rectrice souligne le bon effectif étudiant dans l'ensemble des programmes, à l'exception de la maîtrise professionnelle, qui compte un nombre plus restreint d'inscriptions et fait l'objet d'une recommandation particulière.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- le caractère unique des programmes au Québec;
- le stage coopératif du baccalauréat en opérations forestières;
- l'accès privilégié à la forêt Montmorency comme milieu d'enseignement et de recherche.

Les recommandations issues de l'évaluation portent notamment sur le renforcement de l'approche programme et la réduction de certaines redondances entre les cours.

9.2 Plan d'action de la doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (DA-2026-169)

La doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique décrit les programmes. Elle souligne leurs principales forces et leurs opportunités de développement.

Finalement, la doyenne identifie leurs principaux défis et précise les actions à mettre en œuvre.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la rénovation des infrastructures de la Forêt Montmorency; et 2) la révision et l'actualisation des programmes, considérées comme un élément positif pour accroître leur attractivité.

Frédéric Douville propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2026-63

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, de baccalauréat coopératif en opérations forestières, de maîtrise et de doctorat en sciences forestières, tel qu'il figure au document DA-2026-168;

De recevoir le plan d'action de la doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, de baccalauréat coopératif en opérations forestières, de maîtrise

et de doctorat en sciences forestières, tel qu'il figure au document DA-2026-169; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-63 **est adoptée** à la majorité des voix (36 pour, 1 contre, 2 abstentions).

10. Programmes de maîtrise et de doctorats en psychologie

- Évaluation périodique

10.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-170)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de maîtrise et de doctorats en psychologie sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École de psychologie.

L'offre de formation comprend un programme de maîtrise ainsi que trois programmes de doctorat, dont un à orientation recherche et deux à orientation clinique, incluant le doctorat en psychologie menant au titre de psychologue.

Elle précise que la diversité des programmes découle principalement des exigences du cadre réglementaire et professionnel très normé du domaine de la psychologie. Les parcours sont conçus afin de répondre aux différents profils de formation et aux actes professionnels réservés, notamment pour les personnes étudiantes à orientation clinique.

Les programmes cliniques font l'objet d'évaluations externes par des organismes reconnus, dont l'Ordre des psychologues du Québec et la Société canadienne de psychologie. À cet égard, les programmes ont obtenu un agrément complet pour une durée de cinq ans.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- l'encadrement rigoureux offert aux personnes étudiantes;
- la structure et l'intensité des stages, des *practica* et des internats.

Enfin, elle mentionne que l'une des principales recommandations issues de l'évaluation portait sur la révision des exigences et des processus d'admission.

10.2 Plan d'action de la doyenne de la Faculté des sciences sociales (DA-2026-171)

La doyenne de la Faculté des sciences sociales, accompagnée de Catherine Bégin, directrice de l'École de psychologie, et de Philip Jackson, directeur adjoint et membre du Conseil universitaire, présente son plan d'action.

Elle expose les caractéristiques et les orientations propres aux programmes de maîtrise et de doctorats. La doyenne met en lumière les principales forces des programmes ainsi que leurs perspectives de développement.

La présentation porte principalement sur les défis et les actions à envisager pour les deux doctorats cliniques, qui font l'objet de préoccupations formulées par les organismes d'agrément et des recommandations du CIEP. Les programmes de recherche soulèvent, pour leur part, moins d'enjeux.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la clarification des suggestions générales du plan, liées notamment à l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les programmes; 2) les actions mises en place pour alléger la charge administrative du corps professoral; 3) le ratio d'admission des personnes étudiantes en psychologie à l'Université Laval, comparativement à celles des autres universités (Sherbrooke et Montréal); et 4) l'objectif d'accueillir des personnes étudiantes inscrites aux programmes sans direction attitrée et les effets sur leur diplomation.

Pascale Fleury propose, Darren Edward Richard appuie,

CU-2026-64

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorats en psychologie, tel qu'il figure au document DA-2026-170;

De recevoir le plan d'action de la doyenne de la Faculté des sciences sociales, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorats en psychologie, tel qu'il figure au document DA-2026-171; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-64 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 3 abstentions).

11. Mandat sur l'innovation en enseignement supérieur

- Avis de la Commission des études (DA-2026-172)

La présidente de la Commission des études présente l'Avis découlant du mandat confié à l'automne 2023 sur l'innovation en enseignement supérieur.

La Commission voit le concept d'innovation en enseignement supérieur comme un processus délibéré de transformation adaptée, de nature curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui vise, par son application, une amélioration durable de la réussite universitaire et éducative.

L'Avis est structuré en trois sections : 1) le concept d'innovation en enseignement supérieur; 2) les pressions internes et externes; et 3) le portrait de l'Université Laval. Il repose sur des consultations et des sondages menés auprès de personnes reconnues pour leurs initiatives en enseignement et en innovation pédagogique.

Parmi les principaux constats, la Commission souligne l'importance d'une vision institutionnelle claire et partagée, la nécessité d'un accompagnement accru et d'une meilleure valorisation des innovations en enseignement, ainsi que le besoin de renforcer l'amélioration continue des programmes. L'Avis formule 14 recommandations visant notamment la reconnaissance institutionnelle de l'innovation pédagogique, une évaluation plus holistique de l'enseignement, la valorisation de la contribution en enseignement dans les parcours professionnels, ainsi que la prise en compte des enjeux liés à la reconnaissance de l'enseignement, à l'équilibre entre enseignement et recherche et à la progression de carrière fondée sur l'excellence en enseignement.

La Commission conclut que, malgré un contexte financier contraint, l'innovation en enseignement demeure un levier stratégique essentiel pour la qualité et la pertinence des formations offertes par l'Université Laval.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la richesse et la qualité de l'Avis; 2) la généralité des recommandations, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle (IA) (absence d'une recommandation transversale spécifique à l'IA générative); 3) la suggestion de développer une IA institutionnelle ou interuniversitaire, afin d'en maîtriser les enjeux pédagogiques et éthiques; 4) le glissement possible entre innovation pédagogique et qualité de l'enseignement; 5) les inquiétudes d'une sous-valorisation de l'enseignement par rapport à la recherche; et 6) la situation du niveau de l'innovation de l'Université Laval dans ses programmes, tant en valeur absolue qu'en comparaison avec d'autres universités.

Marie Audette propose, Marie Arsenault appuie,

CU-2026-65

De recevoir l'avis de la Commission des études intitulé : L'innovation en enseignement supérieur, tel qu'il figure au document DA-2026-172.

La proposition CU-2026-65 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 2 contre, 2 abstentions).

12. Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE-ULaval) - Évaluation périodique

12.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2026-173)

Le président de la Commission de la recherche rappelle que le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE-ULaval), fondé en 1993 et reconnu depuis 1997, fait partie du regroupement stratégique CRIFPE-*national*, financé par le FRQ-SC.

Le Centre compte 21 membres réguliers et se distingue par un important renouvellement de ses effectifs : depuis la dernière évaluation en 2019, 15 nouveaux membres se sont joints au CRIFPE-ULaval, dont 11 depuis 2022, avec une forte proportion de chercheuses et chercheurs en début de carrière.

Le CRIFPE-ULaval a pour mission de soutenir la réussite éducative en contribuant à l'amélioration continue de la formation, des compétences et du travail des personnes professionnelles en éducation. Ses travaux s'articulent autour de trois axes : 1) la formation initiale et continue; 2) l'insertion professionnelle; et 3) le travail des professions de l'enseignement.

La pertinence scientifique et sociétale du Centre est jugée très élevée. Il entretient des liens étroits avec les milieux scolaires, culturels et communautaires et ses travaux portent sur des enjeux majeurs pour le Québec, notamment l'attractivité de la profession enseignante et la réussite éducative. Le Centre bénéficie d'un rayonnement scientifique notable, illustré par la participation de ses membres à des comités d'évaluation nationaux et internationaux, des distinctions individuelles, une contribution directe aux politiques et outils ministériels, ainsi que des projets structurants à venir.

Sur le plan institutionnel, l'appui qualifié d'exceptionnel de trois doyennes confirme la place centrale du CRIFPE-ULaval à l'Université Laval et son apport significatif à la formation étudiante et au développement du personnel hautement qualifié.

Bien que certains indicateurs de productivité scientifique soient actuellement plus modestes, cette situation est jugée normale compte tenu du caractère jeune et récemment renouvelé du Centre. Les ajustements demandés portent principalement sur des aspects administratifs liés aux statuts, en lien avec l'imbrication entre le CRIFPE-ULaval et le CRIFPE-national.

Anabelle Viau-Guay propose, Aurélie Campana appuie,

CU-2026-66

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante de l'Université Laval (CRIFPE-ULaval), tel qu'il figure au document DA-2026-173.

La proposition CU-2026-66 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 3 abstentions).

12.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Nancy Gélinas propose, Yves Guérette appuie,

CU-2026-67

De renouveler le statut de centre reconnu au Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante de l'Université Laval (CRIFPE-ULaval);

Dans neuf mois, que la direction du Centre soumette à la Commission des statuts révisés conformes à la politique institutionnelle; et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu dans cinq ans.

La proposition CU-2026-67 **est adoptée** à la majorité des voix (37 pour, 3 abstentions).

13. Plan d'action « Vers un portage collaboratif : marchons ensemble avec les Premiers Peuples » : recommandation au Conseil d'administration (DA-2026-174)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes est accompagnée de Julie Caron, adjointe au VRE, et de Nadine Rousselot, directrice du Bureau des Premiers Peuples.

Elle présente le plan d'action institutionnel avec les Premiers Peuples, élaboré à l'issue de plus d'un an de travaux et de consultations menés auprès des facultés, du corps enseignant, des associations étudiantes, des organisations et nations autochtones, des équipes de gestion universitaires, ainsi que des commissions de la recherche, des études et des affaires étudiantes. La démarche s'appuie également sur une analyse comparative de plans adoptés par d'autres universités. Elle rappelle qu'un premier plan avait été adopté en 2021 et que son actualisation s'inscrit dans une volonté de tirer parti des apprentissages réalisés afin d'établir une orientation renouvelée pour les prochaines années.

Le Plan est structuré autour de quatre axes : 1) parcours étudiant; 2) apprendre ensemble; 3) élargir les horizons en recherche; et 4) réconciliation vivante et engagement collectif.

La vice-rectrice souligne enfin que cette démarche repose sur un engagement collectif et que le Bureau des Premiers Peuples assurera le suivi de la mise en œuvre du plan et des indicateurs, en collaboration avec l'ensemble des unités de l'Université.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) les actions concrètes prévues par le plan pour améliorer l'attraction, la rétention et le soutien des personnes issues des Premiers Peuples, tant aux cycles d'études qu'au sein du corps professoral et de la recherche; 2) les stratégies d'attraction actuellement mises en œuvre et la nécessité d'intensifier la présence et les représentations de l'Université au sein des communautés autochtones; 3) le travail accompli et l'évolution du plan, jugé plus structuré, concret et assorti de responsabilités claires pour les unités; et 4) la suggestion d'un partage d'un portrait institutionnel détaillé et d'exemples de pratiques inspirantes entre facultés pour favoriser une meilleure mobilisation et l'identification d'actions complémentaires.

Anabelle Viau-Guay propose, Julie Méthot appuie,

CU-2026-68

De transmettre un avis au Conseil d'administration pour l'adoption du Plan d'action institutionnel « Vers un portage collaboratif : marchons ensemble avec les Premiers Peuples », tel qu'il figure au document DA-2026-174.

La proposition CU-2026-68 **est adoptée** à la majorité des voix (37 pour, 4 abstentions).

14. Adoption du principe de Joyce : recommandation au Conseil d'administration (DA-2026-175)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que le Principe de Joyce, élaboré en 2020 à la suite du décès de Joyce Echaquan, est présenté comme une déclaration et un appel à l'action visant à garantir aux personnes autochtones un accès équitable, sécuritaire et exempt de discrimination aux services publics, notamment en santé et en éducation. Il constitue un cadre de référence orientant les institutions vers des pratiques de sécurisation culturelle, de reconnaissance des savoirs autochtones et de transformation des services.

Il est précisé que le Principe de Joyce avait déjà été mentionné dans le plan d'action institutionnel adopté en 2021 et qu'il est à nouveau intégré dans le plan d'action actualisé présenté au point précédent. Plusieurs facultés, en particulier en santé et en éducation, s'y réfèrent déjà dans leurs pratiques et documents internes.

Toutefois, l'Université n'avait encore jamais formalisé son adhésion par une résolution officielle du Conseil d'administration. La fiche présentée vise donc à officialiser cet engagement institutionnel. La mise en œuvre

concrète du Principe de Joyce repose sur les actions prévues dans le plan d'action institutionnel, lesquelles traduisent les principes énoncés dans la déclaration en gestes concrets.

Une question d'une membre porte sur les répercussions de l'adoption du Principe de Joyce dans les documents institutionnels.

Frédéric Douville propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-69

De transmettre un avis au Conseil d'administration pour l'adoption du Principe de Joyce, tel qu'il figure au document DA-2026-175, afin de :

- Renforcer l'engagement de l'Université envers l'équité, la sécurité et la non-discrimination des personnes autochtones;
- Contribuer à la sensibilisation de notre communauté universitaire aux enjeux du racisme systémique et aux principes de sécurisation culturelle
- Valoriser les savoirs et les perspectives des Premiers Peuples, conformément aux principes énoncés dans le Principe de Joyce; et
- Soutenir les unités dans la mise en œuvre d'actions cohérentes avec les recommandations du Principe de Joyce, en fonction de leurs contextes et de leurs réalités.

La proposition CU-2026-69 **est adoptée** à la majorité des voix (36 pour, 3 abstentions).

15. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

Le président du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) informe les membres des trois rencontres récentes tenues par le comité les 13 mars, 20 mars et 7 avril.

Il présente le bilan des travaux du CGCU concernant les sujets suivants :

La charge de travail et la gestion du temps du Conseil universitaire

Dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des séances, des pistes de réflexion ont été évoquées, notamment la modification des modalités de présentation de certains points, par exemple l'élimination de la présentation orale des plans d'action des doyennes et doyens, la mise en place de rapports périodiques du Comité exécutif en remplacement du dépôt des procès-verbaux, ainsi qu'une analyse globale du temps consacré aux différents sujets abordés.

L'évaluation du CU

Les questionnaires destinés aux membres, tant pour les évaluations que pour l'autoréflexion ont été révisés.

Les Règles de procédure

Des avancées ont été réalisées, les travaux se poursuivront lors des prochaines rencontres du Comité. Des discussions portant sur les conflits d'intérêts et le formulaire d'engagement ont également eu lieu.

Enfin, le président mentionne des discussions exploratoires concernant la création éventuelle d'un comité en vertu de l'article 52 des Statuts, ainsi que des échanges préliminaires sur les rôles cumulatifs de la présidence du CU et du rectorat. Ces questions feront l'objet d'un examen plus approfondi ultérieurement.

D'autres rencontres du CGCU sont prévues les 15 et 27 avril prochain.

Une membre fait part de ses réserves à l'égard de la recommandation visant à ne plus présenter les plans d'action des doyennes et doyens et à passer directement à la période de questions afin d'améliorer l'efficacité des séances. Elle considère cette approche regrettable, soulignant notamment qu'elle limite la reconnaissance des efforts collectifs déployés au sein des facultés.

16. Mise à jour des résultats de l'année financière 2025-2026 sur la base des résultats financiers au 31 janvier 2026 (DA-2026-176)

Le vice-recteur exécutif présente la mise à jour des résultats financiers de l'année 2025-2026, préparée à partir de l'exercice au 31 janvier 2026, rappelant que l'Université procède à ce type d'exercice de projection financière deux fois par année, soit au 30 septembre et au 31 janvier.

Il indique qu'en septembre 2025, les projections faisaient état d'un déficit anticipé de 14 M\$ à la fin de l'année financière. À la suite de diverses mesures mises en place tant au niveau des unités que de l'institution, la projection au 31 janvier 2026 montre un déficit désormais estimé à 6,5 M\$. Cela s'explique par des revenus légèrement supérieurs aux prévisions et des dépenses inférieures à celles anticipées à l'automne.

Le vice-recteur précise que, grâce à des actions ponctuelles et à l'utilisation de marges institutionnelles, l'Université prévoit être en mesure d'atteindre l'équilibre budgétaire à la fin de l'exercice, sous réserve de la confirmation des résultats finaux au 30 avril 2026.

Il attire toutefois l'attention des membres sur des enjeux structurels importants. Contrairement aux exercices précédents, il n'y a pas eu de résorption du transfert de 18 M\$ provenant des réserves, ce qui reporte cet enjeu dans l'année financière à venir. De plus, les indexations salariales additionnelles viendront accentuer les pressions budgétaires futures. En excluant les transferts de réserves, les dépenses excèdent les revenus de 24,5 M\$, une situation qui a été partiellement compensée par des mesures ponctuelles, mais qui nécessite désormais un travail de rééquilibrage structurel.

HUIS CLOS COURANT

Nomination

17. Personne Commissaire substitut à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation : recommandation au Conseil d'administration (DA-2026-177)

Yves Guérette propose, Marie Arsenault appuie,

CU-2026-70

Considérant la recommandation de la rectrice et conformément à l'article 6.2 du Règlement de la personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, il est proposé de recommander au Conseil d'administration,

De nommer Ghislaine Cleret De Langavant à titre de Commissaire substitut à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, pour un mandat de trois ans, soit du 15 mai 2026 au 14 mai 2029.

La proposition CU-2026-70 **est adoptée**.

POINTS REPORTÉS

18. Bureau de la qualité des programmes

- Rapport annuel 2024-2025 (DA-2026-178)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes répond aux questions formulées antérieurement concernant le rapport annuel du Bureau de la qualité des programmes, lequel point avait été retiré de l'ordre du jour de consentement.

Elle apporte des précisions, notamment au sujet de l'écart entre le nombre total de programmes et ceux publiés, attribuable à l'existence de programmes non ouverts à l'admission, qui servent plutôt à la

reconnaissance académique de parcours partiels ou à des microprogrammes intégrés.

La vice-rectrice indique également que le suivi des plans d'action est assuré annuellement par un comité relevant du vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et que chaque plan couvre généralement plusieurs programmes, ce qui explique le décalage observé entre le nombre d'évaluations et celui des suivis.

Anabelle Viau-Guay propose, Marie-Claude Beaulieu appuie,

CU-2026-71

De recevoir le rapport annuel 2024-2025 du Bureau de la qualité des programmes, tel qu'il figure au document DA-2026-178.

La proposition CU-2026-71 **est adoptée** à la majorité des voix (37 pour, 1 abstention).

19. Programmes contingentés et programmes à capacité d'accueil limitée : état des inscriptions pour l'année 2025-2026

19.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-179)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes répond aux questions formulées antérieurement concernant l'état des inscriptions pour l'année 2025-2026 aux programmes contingentés et programmes à capacité d'accueil limitée, lequel point avait été retiré de l'ordre du jour de consentement.

Elle explique que la majorité des programmes contingentés ou à capacité d'accueil limitée ont atteint leurs cibles d'inscription, quelques places demeurent vacantes en raison d'une baisse d'attrait de certains programmes ou de désistements liés au non-respect de préalables ou à des enjeux administratifs.

Une question d'une membre porte sur la responsabilité du contingentement par cours qui relève des doyennes et doyens ou des directions de département.

Marie Arsenault propose, Stéphane Boudreau appuie,

CU-2026-72

De recevoir le rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur les inscriptions dans les programmes contingentés et les programmes à capacité d'accueil limitée pour l'année 2025-2026), tel qu'il figure au document DA-2026-179.

La proposition CU-2026-72 **est adoptée** à la majorité des voix (36 pour, 1 contre, 1 abstention).

Nomination

20. Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil d'administration : renouvellement membre (DA-2026-180)

La secrétaire générale présente la proposition de renouvellement du mandat de Denis Roy afin d'assurer la continuité des travaux au Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil d'administration, à la suite des changements apportés à sa composition par les nouveaux statuts.

Frédéric Douville propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2026-73

De nommer de nouveau Denis Roy membre du Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil d'administration, pour une période de trois ans, soit rétroactivement du 27 octobre 2025 au 26 octobre 2028 inclusivement.

La proposition CU-2026-73 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 3 contre).

21. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 (DA-2026-181)

Le vice-recteur exécutif répond aux questions formulées antérieurement concernant le rapport des activités pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, lequel point avait été retiré de l'ordre du jour de consentement.

Il apporte des précisions, notamment à certains points du procès-verbal du Comité exécutif du 20 janvier 2026 :

- « Comité des risques psychosociaux : modification de la composition et nominations des membres » : la limite maximale de deux membres du corps professoral vise à maintenir un comité de taille raisonnable;
- « Service des immeubles – Projet de remplacement des systèmes d'apport d'air frais nos 5 et 13 au pavillon Louis-Jacques-Casault – Demande de financement additionnel » : le montant ventilé de la demande de financement additionnel;
- « Comité de coordination des grands événements sur le campus de l'Université Laval (CCGE) - Création, mandat et composition : autorisation » : la responsabilité des stationnements toujours assurée par le comité.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) les impacts de la demande actuelle de réduction des coûts sur la réserve de résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) et l'estimation des coûts de rattrapage à l'Université; 2) l'accessibilité à la liste des infrastructures vétustes et des initiatives mises en place par l'Université; et 3) le plan directeur immobilier de l'Université Laval disponible en ligne.

Maurice Doyon propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2026-74

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2026-181.

La proposition CU-2026-74 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 2 contre, 1 abstention).

22. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Anabelle Viau-Guay propose,

CU-2026-75

De lever la séance.

La proposition CU-2026-75 **est adoptée**.

La séance est levée à 11 h 41.

La présidente,

La secrétaire,

Sophie D'Amours

Anne-Marie Laflamme